

## Une carrière dans le domaine de la toxicomanie vous intéresse? Foire aux questions

### ► **Comment se caractérise la rémunération dans le domaine des toxicomanies par rapport à d'autres secteurs?**

Il est impossible de répondre à cette question en quelques mots, car la rémunération varie entre les régions ainsi qu'à l'intérieur de celles-ci. Les grands employeurs offrent en général une rémunération plus élevée et concurrentielle que celle dans d'autres secteurs des services sociaux. Les agences de petite taille offrent souvent des salaires moins élevés que les grandes organisations; par contre, de nombreux praticiens apprécient l'occasion qui leur est alors offerte de travailler avec moins de bénéficiaires et en collaboration plus étroite avec les équipes cliniques.

### ► **Le travail direct auprès de personnes ayant des problèmes d'abus de substances présente-t-il des risques?**

La sécurité du personnel est une préoccupation partagée par tous les organismes de services sociaux, y compris ceux qui traitent les gens aux prises avec des problèmes de dépendance. C'est pourquoi tout employeur consciencieux mettra en place des plans et des procédures afin de réduire au minimum les risques posés par la clientèle et d'autres sources au personnel. Ces plans influencent parfois la conception des immeubles et des bureaux, les niveaux de dotation, la formation du personnel et les procédures à suivre en cas d'urgence.

### ► **Puis-je travailler comme conseiller en toxicomanie si j'ai une expérience personnelle de l'abus de substances?**

Oui, vous le pouvez. De nombreuses personnes avec cette expérience viennent enrichir tous les secteurs du domaine de la toxicomanie. Pour certains employeurs, avoir une expérience de la toxicomanie constitue un atout lors de l'embauche de travailleurs de soutien ou de conseillers. Dans ces situations, on exige généralement de la personne qu'elle soit sobre depuis au moins deux années consécutives avant de l'embaucher. Cependant, avoir vaincu l'abus de substances ne signifie pas nécessairement que vous serez un conseiller plus efficace que quelqu'un qui n'a pas vécu la même expérience. De plus, pour travailler dans le domaine du counseling en toxicomanie, vous devrez avoir fait des études, avoir une formation adéquate et montrer que vous avez les compétences nécessaires.

### ► **Dois-je arrêter de fumer et de boire si je travaille dans un organisme de traitement?**

En général, vous n'êtes pas obligé de le faire. De nombreux organismes de traitement s'emploient à résoudre une vaste gamme de problèmes de santé, notamment le tabagisme. Pour ce faire, des politiques antitabac et des programmes d'abandon du tabagisme ont été mis en oeuvre dans de nombreux centres de traitement, ce qui entraîne parfois des conséquences pour le personnel et la clientèle. Il peut arriver que les employés ayant des antécédents d'abus de substances doivent signer un contrat par

lequel ils s'engagent à s'abstenir complètement de consommer de l'alcool ou d'autres drogues pendant leur période d'embauche. De plus, on pourrait demander aux employés qui boivent trop pendant ou après les heures de travail de suivre un traitement ou de démissionner. Toute consommation de drogues illicites risque d'entraîner un renvoi immédiat.

► **De quelle façon la question de la confidentialité est-elle traitée dans le domaine de l'abus de substances?**

La confidentialité constitue un enjeu important dans les centres de traitement, et tous les employés des organismes sont tenus en vertu de la loi et de la déontologie de considérer comme confidentielle toute information qu'ils possèdent sur leur clientèle. Cependant, il existe des situations où le conseiller est légalement tenu de partager cette information, en particulier lorsqu'il fait l'objet d'un mandat de perquisition, d'une citation à comparaître ou de toute autre ordonnance du tribunal et lorsqu'il y a évidence de mauvais traitements à l'égard d'un enfant. Le principe de confidentialité ne s'applique plus si un bénéficiaire annonce qu'il a l'intention de se faire du mal ou d'en faire à quelqu'un d'autre.

► **Quel type de formation doit posséder un spécialiste en toxicomanie?**

Les travailleurs de soutien (préposés, travailleurs de services d'approche, travailleurs de programmes d'échange de seringues) doivent généralement être titulaires d'un certificat collégial dans le domaine des services sociaux ou d'un baccalauréat en travail social, en psychologie ou dans une autre discipline connexe. Pour ce qui est des conseillers (aussi appelés thérapeutes), le degré de scolarité requis est généralement plus élevé que pour les travailleurs de soutien. La majorité des organisations demandent un baccalauréat, et un grand nombre d'entre elles exigent une maîtrise en travail social, en psychologie ou dans une discipline connexe. Le degré le plus élevé d'éducation est habituellement imposé aux directeurs cliniques et exécutifs, qui doivent en effet posséder au moins une maîtrise spécialisée en services sociaux ou en administration des affaires, respectivement.